

# MÉMOIRE

DANS LE CADRE DU  
PLAN DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ À  
L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL (OCPM)

PAR

SUZANNE PION  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

SEPTEMBRE 2013

4321, avenue Papineau, Montréal, Québec, H2H 1T3  
• Téléphone : 514-528-1442 • Télécopieur : 514-528-2222 •  
Courriel : [info@rcpeim.com](mailto:info@rcpeim.com), [www.rcpeim.com](http://www.rcpeim.com)

## INTRODUCTION

Le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal (RCPEÎM), organisme à but non lucratif, a pour mission de promouvoir et soutenir la qualité, l'accessibilité et l'universalité des services de garde éducatifs sur le territoire de l'île de Montréal. Il offre des services aux centres de la petite enfance (CPE) ainsi qu'aux bureaux coordonnateurs (BC) de la garde en milieu familial. Ses actions visent à soutenir le développement global des jeunes enfants et à répondre aux besoins des familles montréalaises.

Regroupant la majorité des CPE et BC de la région, le RCPEÎM exerce un leadership régional au regard des services de garde éducatifs à l'enfance, et est un partenaire privilégié du Ministère de la Famille dans le développement et la consolidation de services de garde à contribution réduite. Acteur de sa communauté, le Regroupement participe activement aux travaux d'Horizon 0-5, un lieu de concertation régionale pour le développement de l'enfant, qui réunit les acteurs clés en la matière, tels que la Direction de santé publique de Montréal, Québec en forme, la Ville de Montréal, Réseau Réussite, la Conférence régionale des élus de Montréal, les commissions scolaires de l'Île, le ministère de la Famille, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Centraide du Grand Montréal et Avenir d'enfants. Il a également été impliqué au sein du comité Famille de la Conférence régionale des élus de Montréal, lequel a agi à titre-conseil lors de l'élaboration de la politique familiale de la Ville de Montréal.

Les membres du RCPEÎM sont administrés par des conseils d'administration composés majoritairement de parents. Ils ont acquis, depuis plusieurs années, une expertise en lien avec leur responsabilité d'offrir des services de garde répondant aux besoins des parents, aux besoins de chaque enfant et conformes à la législation en vigueur. Ils doivent assurer quotidiennement la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qu'ils accueillent, y compris ceux présentant des besoins particuliers ou vivant en contexte de précarité socioéconomique.

Le RCPEÎM souhaite faire part, dans le cadre de la présente consultation sur le projet de Plan de développement de Montréal, des préoccupations et recommandations du réseau des CPE et BC montréalais pour faire de la Métropole une ville où il fait bon vivre et grandir, travailler et étudier.

Ses interventions portent principalement sur l'aménagement et la qualité de vie des quartiers pour les familles et les enfants, la planification des développements immobiliers et le rôle des services de garde dans l'offre de services de proximité et comme entreprises d'économie sociale.

### 1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le RCPEÎM partage la vision proposée par la Ville de Montréal dans le projet de Plan de développement, qui « consiste à se reconstruire sur elle-même selon les principes du développement durable, c'est-à-dire un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable pour ses citoyens actuels et les générations à venir, en encourageant la participation de tous les acteurs de la société à la prise de décision. Il s'agit de façonner une ville contemporaine, inclusive et dynamique sur les plans économique, culturel et social et d'aménager une ville qui préserve et assainit son environnement. »

Le Regroupement convient que les défis sont nombreux et assure la Ville de sa collaboration. Il s'inscrit dans un esprit de partenariat et souhaite travailler plus étroitement avec elle à la réalisation d'un développement de la métropole qui soit soucieux de la qualité de vie des familles et des enfants qui y résident, dans les domaines où la Ville a le pouvoir d'agir.

L'un des grands défis auquel la Ville fait face et auquel le RCPEÎM est sensible est celui de l'exode des jeunes familles. Il importe de leur assurer un cadre de vie favorable à leur épanouissement, de faire de Montréal une ville où il fait bon vivre et grandir, si l'on souhaite les fidéliser et les retenir en ville. On ne peut que partager les préoccupations grandissantes des plus vulnérables d'entre elles, et encourager l'aménagement de conditions propices à réduire les inégalités sociales, économiques et culturelles qui prévalent et s'accroissent au fil des ans dans la métropole.

Les commentaires, préoccupations et recommandations formulées par le RCPEÎM dans le présent mémoire ont pour l'essentiel déjà été signifiées à la Ville de Montréal lors de la consultation publique de 2007 sur le cadre de référence famille et le plan collectif d'action famille qui a précédé l'adoption officielle de la politique familiale municipale. Bien que des actions aient été menées depuis, tant par la Ville que par ses partenaires, certains aspects jugés essentiels par le RCPEÎM et ses membres méritent d'être de nouveau portés à l'attention de la Ville de Montréal.

## **2. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES ET RECOMMANDATIONS**

La plupart des éléments soulignés dans cette section ont un lien direct avec la mission des CPE et des Bureaux coordonnateurs et de leurs obligations d'assurer la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants dont ils ont la garde, de voir à l'application de programmes éducatifs et d'activités favorisant le développement global de l'enfant, et de l'amener progressivement à s'adapter et à s'intégrer harmonieusement à la vie en collectivité. Il nous semble important de rappeler que le réseau des CPE représente l'un des segments les plus importants de l'économie sociale au Québec et qu'il contribue, notamment par sa mission sociale et éducative et par son offre de services de proximité, au développement durable de la métropole.

Le bien-être des enfants est également largement influencé par leur environnement et par les conditions de vie de leur famille. C'est pourquoi le RCPEÎM s'attarde aussi sur certains de ces aspects dans ce mémoire.

### **2.1 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS DANS LES QUARTIERS**

Dans le plan d'action 2013-2017 *Agir sur la ville*, la Ville entend « favoriser l'accès à des logements abordables et de qualité notamment pour les familles, les ménages à faible revenu et les aînés. »<sup>i</sup> Pour le RCPEÎM, la réponse aux besoins diversifiés des familles au plan résidentiel devrait être l'objectif prioritaire à atteindre pour fidéliser les jeunes familles. Deux avenues sont à privilégier, la première étant le développement de logements abordables et accessibles aux familles défavorisées sur le plan économique, incluant une priorité aux grands logements, et la seconde étant de prévoir une réponse intégrée et concertée aux enjeux résidentiels liés à la préservation et au développement de logements sociaux.

La priorité accordée à ces deux aspects est motivée par la persistance et l'aggravation des inégalités sociales et économiques au sein de la population et le déficit migratoire au profit des banlieues constaté depuis des décennies. La pauvreté des enfants est particulièrement préoccupante. Ainsi, dans le dernier rapport intitulé *Signes vitaux*, la Fondation du Grand Montréal souligne l'importance d'investir davantage dans des démarches pour contrer la

pauvreté et pour réduire les inégalités socio-économiques. « Le nombre d'enfants recevant de l'aide alimentaire a augmenté de 13% en un an (59 891 enfants aidés par mois) et représente aujourd'hui 40,9% de la clientèle desservie par les organismes associés à Moisson Montréal. »<sup>ii</sup>

Une multiplicité d'acteurs privés et sociaux sont susceptibles d'intervenir dans le déploiement et l'aménagement de l'offre résidentielle. On note toutefois que « du côté social on réussit à réaliser plus du tiers des unités pour des clientèles familiales, la grande majorité des logements abordables d'initiatives privées sont de petite taille et n'offrent que peu de solutions aux ménages familiaux, en particulier ceux comptant deux enfants ou plus, aussi bien sous l'angle de la superficie et de la conception architecturale que du prix. »<sup>iii</sup> C'est pourquoi le RCPEÎM privilégie une approche intégrée et concertée de la Ville de Montréal avec les acteurs sociaux et privés et les partenaires gouvernementaux.

Mentionnons à titre d'exemple le projet d'habitation *Un rayon de soleil*, une initiative de l'OBNL Les Fourchettes de l'espoir, qui a vu le jour grâce aux efforts combinés et concertés de plusieurs partenaires, incluant un CPE, et soutenu par un montage financier multipartite. Ce projet innovant permet de loger de jeunes mères avec leurs enfants, de les accompagner dans leurs démarches d'intégration sociale et professionnelle, en leur offrant le cadre de vie propice à leur épanouissement.<sup>iv</sup>

## RECOMMANDATION 1

*Maintenir et augmenter les programmes actuels de création et de préservation du parc de logements sociaux et communautaires et intensifier les représentations auprès des gouvernements canadien et québécois pour un financement adéquat de ces programmes au regard des besoins de la métropole.*

## RECOMMANDATION 2

*Que la Ville de Montréal priorise et augmente l'offre de logements abordables et accessibles aux familles avec enfants dans les nouveaux projets résidentiels et favorise cette inclusion dans les futurs projets de développement.*

## RECOMMANDATION 3

*Que la Ville agisse comme levier et partenaire, tant au niveau central que local, dans la création de projets résidentiels concertés et structurants pouvant répondre aux besoins des populations défavorisées et à risque d'exclusion.*

Dans la perspective de répondre aux besoins diversifiés des familles et d'offrir des services de proximité, le RCPEÎM est d'avis que les projets de développement immobilier devraient comporter une réponse adéquate aux besoins des familles en matière de garde des enfants. Plusieurs projets immobiliers d'envergure seront mis en branle dans les prochaines années, et la planification initiale de ces projets devrait prévoir des espaces pour l'implantation de tels services, et offrir des conditions de réalisation favorables à ces implantations, notamment en termes de coût et d'espace. Il est important de rappeler que les CPE offrent des services de garde de qualité et le gouvernement provincial soutient leur développement.

Si des espaces à prix abordable avaient été réservés à cette fin dans le développement de Griffintown par exemple, il est fort probable qu'un projet de nouvelles places en CPE y aurait été autorisé. Or, le coût du pied carré sur ce site dépasse de beaucoup le montant accordé par le ministère de la Famille pour le développement de nouvelles installations en CPE.

Par ailleurs, on constate depuis la levée du moratoire en 2003 sur l'octroi de permis aux garderies privées, on constate une prolifération de celles-ci sur le territoire de l'île de Montréal. Ce phénomène est

particulièrement présent en zone urbaine. Dans un dossier présentant le portrait des services de garde à Montréal de 1990 à 2012, la Direction de santé publique de Montréal mentionne que « ... bien que les CPE soient toujours le mode de garde qui détient la plus grande part des places en 2012, ce mode de garde a connu une diminution progressive de sa proportion par rapport aux autres types de services de garde, passant de 50 % en 1998 à 34 % en 2012. (...) la proportion de places disponibles en garderies non subventionnées ne cesse d'augmenter depuis 1998, et a même plus que triplé de 2006 à 2012. »<sup>v</sup>

Or, il a déjà été démontré que la qualité des services est supérieure en CPE qu'en garderie à but lucratif. À titre indicatif, on voit dans le tableau suivant que le nombre de plaintes reçues et traitées par le ministère de la Famille en 2013-2014 est largement supérieur au regard des garderies à but lucratif qu'en CPE ou en milieu familial régi.

<b>2013-2014</b>	<b>CPE</b>	<b>MF</b>	<b>Garderies (privées)</b>
Plaintes reçues : services de garde éducatifs à l'enfance régis	128	78	633
Plaintes traitées : nombre de plaintes retenues	83	11	560
Nombre d'établissements visés	40	4	172

Enfin, le RCPEÎM rappelle que la Ville de Montréal reconnaît l'apport de l'économie sociale et signifie clairement, dans le cadre du Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable conclu en 2009, sa volonté d'y favoriser son intégration aux grands projets. En ce sens, le RCPEÎM estime que le plan d'action municipal Agir sur la ville devrait nommément cibler l'implantation de services de garde en CPE dans tout nouveau développement résidentiel d'importance et favoriser le déploiement du réseau montréalais.

#### **RECOMMANDATION 4**

*Que la Ville de Montréal favorise l'implantation de services de garde éducatifs de qualité du secteur de l'économie sociale dans les projets de développement résidentiel en réservant des espaces compatibles avec le cadre de financement offert par le ministère de la Famille aux projets de nouvelles places en CPE ou dans le cadre de relocalisation de projets existants.*

#### **Les défis du développement de nouvelles places en CPE**

Afin de répondre davantage aux besoins de garde des familles, le gouvernement provincial poursuit le développement de places à contribution réduite amorcé en 1998. Ainsi, suite aux appels d'offres de 2008, 2012 et 2013 du ministère de la Famille pour le développement de nouvelles places en services de garde éducatifs subventionnés, ce sont 9 323 places qui se sont ajoutées ou qui s'implanteront sur l'île de Montréal d'ici 2016, réparties dans 182 installations différentes (CPE ou garderies subventionnées).

Le RCPEÎM apporte un soutien à ses membres en les outillant et en les accompagnant dans leurs démarches pour la réalisation de nouvelles places. Il les représente auprès des grands partenaires susceptibles de faciliter le développement ou de lever les obstacles à la réalisation de ces places.

En février 2012, le RCPEÎM a tenu une rencontre avec la Ville de Montréal, la Table des directeurs des commissions scolaires du grand Montréal et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys afin de stimuler la réflexion et le partage sur la manière dont ces institutions pourraient agir comme levier pour le développement de nouvelles places de qualité dans le réseau. Actuellement, les promoteurs de ces développements rencontrent plusieurs défis, particulièrement dans les arrondissements centraux. Entre autres, on peut mentionner les éléments suivants :

- les coûts plus élevés qu'ailleurs au Québec pour l'acquisition de terrains;
- peu d'espaces locatifs abordables disponibles ;
- des bâtiments existants à rénover pour répondre aux normes du ministère de la Famille (espace minimal, lumière du jour, cour, etc.) à des coûts supérieurs aux subventions disponibles;
- les coûts exorbitants et des délais importants liés à une analyse du sol;
- les coûts et les délais pour la décontamination du sol, lorsque nécessaire;
- les délais liés au changement de zonage et les normes élevées requises pour l'offre et la disponibilité de places de stationnement.

Le RCPEÎM salue l'implication de la Ville de Montréal dans les actions concertées visant l'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants et souhaite la poursuite de cette implication par des interventions au sein de son administration et auprès des arrondissements afin de lever ou réduire les obstacles rencontrés par les CPE qui développent de nouvelles places.

## 2.2 CONSOLIDER ET AMÉLIORER LES QUARTIERS EXISTANTS

Dans son document de discussion *Demain Montréal*, à la page 19, la Ville de Montréal propose de mettre en valeur les quartiers existants en agissant notamment par une meilleure offre de services de proximité et l'amélioration de l'offre d'équipements collectifs et culturels et de parcs à proximité des lieux habités. À ces égards, le RCPEÎM tient à faire valoir l'importance pour les familles d'avoir accès à des services de garde éducatifs de qualité à proximité de leur lieu de résidence, et l'importance pour les services de garde d'avoir accès à des équipements collectifs et culturels et à des parcs pour les enfants qu'ils accueillent.

Trois types de milieux offrent ces services : les centres de la petite enfance (CPE), les garderies à but lucratif et les services de garde en milieu familial.

Selon les données du ministère de la Famille, le nombre de places en services de garde sous permis à Montréal au 31 mai 2013 s'élevait à près de 74 000 et étaient distribuées de la façon suivante :

CPE	23 309
Garderie subventionnée	18 810
Milieu familial régi et subventionné	13 413
Garderie non subventionnée	18 408
<b>TOTAL</b>	<b>73 940</b>

Cette offre de places dessert environ 107 543 enfants de 0 à 4 ans. Selon les résultats de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et préférences des parents en matière de services de garde réalisés par l'Institut de la statistique du Québec en 2011, les familles démontrent une préférence marquée pour la garde en installation à 7 \$ (CPE ou garderie). Quant à l'emplacement du milieu de garde, la proximité du domicile constitue la préférence de plus de 6 familles sur 10 (63 %).

Plusieurs aspects entourant l'offre de services de qualité et sur lesquels la Ville a le pouvoir d'agir ont été portés à l'attention de celle-ci en 2007. Plusieurs améliorations ont été apportées depuis, mais on constate une grande variation au sein des divers arrondissements. Un récent sondage auprès de ses membres permet au RCPEÎM de renouveler certaines recommandations et commentaires.

Le Regroupement réitère sa disponibilité à collaborer avec les autorités de la Ville pour guider ses responsables à travers des actions concrètes en soutien à la qualité de vie des familles à Montréal.

### **Sécurité des déplacements :**

Beaucoup de parents demeurent à proximité des services de garde et optent pour le transport actif dans leurs déplacements. Il n'est donc pas rare d'apercevoir, aux alentours des écoles primaires et des services de garde, des parents qui s'y rendent soit avec des poussettes, soit avec des petits enfants qui marchent ou, en été, qui roulent en tricycle accompagnés de leurs parents.

### **RECOMMANDATION 5**

*Le RCPEIM recommande que les CPE puissent bénéficier d'une zone routière sécurisée au même titre que les écoles, par la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation telles que des corridors protégés, des traverses piétonnes, et des zones de vitesse réduite près de leurs établissements. Le RCPEIM recommande également que la traversée des intersections soit facilitée par un allongement de la durée des feux verts.*

Par ailleurs, un nombre important de parents utilisent l'automobile pour leurs déplacements. Pour assurer la sécurité et la convivialité des espaces, les CPE souhaitent profiter de zones de débarcadère ou en bénéficier en nombre suffisant, les besoins étant différents selon qu'il s'agisse d'un service de garde de 40 places ou plus. Ces zones devraient de plus bénéficier du déneigement prioritaire, au même titre que les écoles.

De plus, dans certains cas, bien que de telles zones existent, elles ne bénéficient pas des services des agents responsables pour assurer le respect de ces zones, de telle sorte que des non-utilisateurs de services de garde se stationnent au-delà de la limite de temps permise. Certains parents souhaitent également pouvoir bénéficier d'espaces prévus pour le stationnement des vélos.

### **RECOMMANDATION 6**

*Le RCPEIM recommande que les CPE bénéficient, au même titre que les écoles, du déneigement prioritaire et de zones de débarcadère en nombre suffisant et surveillées par les agents responsables. Il recommande également que des espaces de stationnement pour les vélos soient installés à proximité des CPE.*

## **Accès aux parcs, services et installations municipaux de sport, loisir et activité physique**

Les membres du RCPEÎM ayant répondu au sondage ont indiqué à 95 % avoir accès à un parc accueillant avec des équipements adaptés aux tout petits à une distance de marche permettant d'y aller en sorties avec les enfants. Parmi les commentaires recueillis, on relève malgré cela une disparité au sein des arrondissements. Des éléments sont signifiés au plan de l'entretien des parcs, de l'absence d'espace clôturé pour les tout-petits et dotés d'équipements sécuritaires, du souhait d'avoir accès à une pataugeoire ou des jeux d'eau. On indique également que la fréquentation des parcs pourrait être encouragée durant l'hiver si les installations sanitaires demeuraient fonctionnelles.

Ils apprécient également, pour 69 % d'entre eux, l'accès à une bibliothèque accueillante offrant une programmation pour les tout-petits. Certains CPE déplorent toutefois que la bibliothèque refuse l'accès aux services de garde (réservé pour les familles), ou que les horaires d'ouverture ne soient pas compatibles avec ceux des CPE.

Une bonne proportion des membres sondés déplorent cependant les difficultés d'accès aux centres récréatifs et culturels, liées notamment à une desserte des transports en commun insuffisante pour certains territoires de l'Île (Pointe-aux-Trembles, ou Rivière-des-Prairies par exemple).

### **RECOMMANDATION 7**

*Le RCPEIM recommande à la Ville et à ses arrondissements de poursuivre l'aménagement de ses parcs en les dotant, à court et à moyen terme, d'espaces clôturés dédiés aux enfants de 0-5 ans pourvus d'équipements modulaires conformes aux lois et règlements qui réfèrent aux spécifications de l'Association canadienne des normes et pourvus d'installations sanitaires fonctionnelles en toutes saisons. De plus, il recommande à la Ville de veiller à une plus grande uniformité de ces aménagements et de leur entretien au sein des divers arrondissements de l'Île.*

### **RECOMMANDATION 8**

*Le RCPEIM recommande également que tous les services sportifs et culturels tiennent compte des services de garde, dans leur offre de services (accessibilité horaire et autres), afin que ces services soient mieux adaptés à leur réalité et plus accueillants.*

## **CONCLUSION ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS**

Le plan de développement de Montréal encadrera les actions de la Ville pour les vingt prochaines années. Il propose des objectifs ambitieux dont la mise en œuvre nécessite la prise en compte, par les gouvernements fédéral et provincial, du caractère distinctif de la Métropole et de son rôle majeur dans la vitalité sociale et économique du Québec. La Ville doit pouvoir compter sur la collaboration d'acteurs de différents secteurs et mettre à contribution l'expertise de chacun d'entre eux.

Les membres du Regroupement croient fermement à la concertation et au partenariat. Ils souhaitent dans un premier temps, que les services qu'ils offrent aux jeunes familles soient reconnus comme services de proximité issus du secteur de l'économie sociale. De plus, à partir de l'expertise qu'ils ont développée depuis plusieurs années auprès des parents et des enfants, ils souhaitent rappeler à la Ville qu'ils sont en mesure d'apporter une vision concrète des problèmes rencontrés, au quotidien, par les familles.

L'un des principaux objectifs de la Ville est d'attirer les familles avec de jeunes enfants et de veiller à ce que celles qui y résident déjà n'aillent pas s'établir ailleurs. Nous croyons que s'il existe une insuffisance de places en services de garde de qualité, s'il n'y a pas de facilités pour ces organismes, s'il existe des entraves non nécessaires et si la Ville n'apporte pas son aide, il y a fort à parier que ces carences se répercuteront directement sur la qualité de vie des familles et qu'elles constitueront des entraves aux objectifs que la Ville s'est fixés.

Les directions des différents services municipaux doivent entretenir des relations étroites avec ces groupes afin qu'ils puissent jouir de l'ensemble des services susceptibles d'avoir un impact positif sur la réalisation de leur mission auprès des familles et que les services municipaux soient en adéquation avec les besoins de ces dernières.

Compte tenu de ce qui précède, le Regroupement des Centres de la petite enfance de l'île de Montréal recommande à la Ville de Montréal :

#### **RECOMMANDATION 1**

*Maintenir et augmenter les programmes actuels de création et de préservation du parc de logements sociaux et communautaires et intensifier les représentations auprès des gouvernements canadien et québécois pour un financement adéquat de ces programmes au regard des besoins de la métropole.*

#### **RECOMMANDATION 2**

*Que la Ville de Montréal priorise et augmente l'offre de logements abordables et accessibles aux familles avec enfants dans les nouveaux projets résidentiels et favorise cette inclusion dans les futurs projets de développement.*

#### **RECOMMANDATION 3**

*Que la Ville agisse comme levier et partenaire, tant au niveau central que local, dans la création de projets résidentiels concertés et structurants pouvant répondre aux besoins des populations défavorisées et à risque d'exclusion.*

#### **RECOMMANDATION 4**

*Que la Ville de Montréal favorise l'implantation de services de garde éducatifs de qualité du secteur de l'économie sociale dans les projets de développement résidentiel en réservant des espaces compatibles avec le cadre de financement offert par le ministère de la Famille aux projets de nouvelles places en CPE.*

#### **RECOMMANDATION 5**

*Le RCPEIM recommande que les CPE puissent bénéficier d'une zone routière sécurisée au même titre que les écoles, par la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation telles que des corridors protégés, des traverses piétonnes, et des zones de vitesse réduite près de leurs établissements. Le RCPEIM recommande également que la traversée des intersections soit facilitée par un allongement de la durée des feux verts.*

#### **RECOMMANDATION 6**

*Le RCPEIM recommande que les CPE bénéficient, au même titre que les écoles, du déneigement prioritaire et de zones de débarcadère en nombre suffisant et surveillées par les agents responsables. Il recommande également que des espaces de stationnement pour les vélos soient installés à proximité des CPE.*

## RECOMMANDATION 7

*Le RCPEIM recommande à la Ville et ses arrondissements de poursuivre l'aménagement de ses parcs en les dotant, à court et à moyen terme, d'espaces clôturés dédiés aux enfants 0-5 ans pourvus d'équipements modulaires conformes aux lois et règlements qui réfèrent aux spécifications de l'Association canadienne des normes, pourvus d'installations sanitaires fonctionnelles en toutes saisons. Il recommande de plus de veiller à une plus grande uniformité de ces aménagements et de leur entretien au sein des divers arrondissements de l'Île.*

## RECOMMANDATION 8

*Le RCPEIM recommande également que tous les services sportifs et culturels tiennent compte des services de garde, dans leur offre de services (accessibilité horaire et autres), afin que ces services soient mieux adaptés à leur réalité.*

Enfin, le RCPEIM renouvelle son offre de collaboration et de partenariat à la Ville de Montréal dans l'atteinte des améliorations souhaitées et des objectifs qu'il partage avec la municipalité.

---

<sup>i</sup> [« Demain Montréal » Projet de Plan de Développement de Montréal \(version révisée/avril 2013\), p.64](#)

<sup>ii</sup> [Signes Vitaux du Grand Montréal. Bilan de santé de la région métropolitaine de Montréal. Fondation du Grand Montréal \(2010\). P.10-11.](#)

<sup>iii</sup> [La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en œuvre \(2007\). P.6](#)

<sup>iv</sup> [« Un Rayon de Soleil : les jeunes mères sont attendues début novembre. » Antoine Dion Ortega, Le Guide de Montréal-Nord \(Septembre, 2010\)](#)

<sup>v</sup> [Agence de santé et services sociaux de Montréal/DSP/Secteurs Tout-petits-Jeunes; Les services de garde à Montréal de 1990 à 2012.](#)